

les fiançailles célébrées sans la solennité prescrite, Son Eminence ajoute: "Si les fiançailles étaient nulles au for externe et valides au for interne, il en résulterait des inquiétudes, des doutes et des transgressions innombrables que le Souverain Pontife ne doit pas vouloir, et on n'atteindrait pas le but du décret qui est d'enlever les doutes et les incertitudes. Mais voici pour un cas semblable une déclaration d'un très grand poids, et qui fournit beaucoup de lumière sur la question. Les Pères du Concile de l'Amérique Latine avaient demandé à Léon XIII l'extension de la déclaration faite pour l'Espagne au sujet de la nullité des fiançailles célébrées sans aucune solennité, et le Souverain Pontife avait acquiescé à cette prière. Or, comme on avait soulevé la question de savoir si les épousailles faites sans écrit étaient valides au moins au for interne, la Sacrée Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, interrogée là-dessus, répondit, le 5 novembre 1902: "Ces fiançailles ne valent pour aucun for". Il est donc hors de doute que les fiançailles contractées privément et sans la solennité prescrite ne valent pas non plus en conscience et sont de fait invalides." Tel est le sentiment du cardinal Gennari, et il semble fondé. Tout de même, il convient d'ajouter que quelques commentateurs du décret *Ne temere* ne paraissent pas aussi catégoriques.

III° *Le mariage, d'après la nouvelle législation.*

Sur chaque paragraphe de la nouvelle législation, en ce qui concerne le mariage, il y aurait à dire bien des choses instructives; mais comme il faut nous tenir dans les bornes d'un simple article nous nous contenterons de toucher les points qui paraissent avoir un intérêt plus spécial pour les lecteurs de la REVUE.

CONDITIONS DE VALIDITE.—Après avoir déterminé que dans la personne du curé, appelé à légitimer par sa signature les fiançailles et par sa présence le mariage, il faut entendre tout prêtre qui exerce la cure des âmes dans un territoire donné, le décret prescrit la forme suivant laquelle le mariage doit être célébré: "Sont seuls valides—dit-il—les mariages qui sont con-